

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2010**

Le vendredi 02 juillet deux mille dix à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Bernard BERTRY, Philippe LEBEL, Brigitte PISTRE, Alain GAUTHIER, Jean-Yves POPULU, Virginie GATINEAU.

Étaient absents et excusés : Jean LACOUELLE, Isabelle LAVIE, Fabien MASSON (donnant pouvoir à Virginie GATINEAU).

Bernard BERTRY est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 28/06/2010

Date de publication : 05/07/2010

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du 07/05/2010 à unanimité,

2. Demande de subventions :

* Dans le cadre du projet l'Envol, le CCAS de Frazé a étudié le projet d'aide au financement de séjours à l'étranger pour les étudiants dans le cadre de leur cursus scolaire et propose donc au conseil municipal d'accorder une subvention de 500€. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer à Melle LÉON Alina, demeurant « le Coudray » à Frazé, une subvention de 500€.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

* Mme le Maire présente la demande de subvention émanant de l'APEA Frazé-Chassant-la Croix du Perche pour le financement du spectacle de Noël présenté aux enfants du regroupement. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité alloue une subvention de 100€ et inscrit cette dépense au compte 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Aucun conseiller municipal n'est membre de cette association.

* Dans le cadre de leur cursus scolaire, certains étudiants réalisent des stages en entreprises ou collectivités locales. La mairie de Frazé a accueilli comme stagiaire Ellen VALY pendant 1 mois ; afin d'encourager les stagiaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Melle Ellen VALY, demeurant « 1, la Scierie » à Frazé, une indemnité de 150€.

3. Désignation d'un référent dans le cadre du passage à la télévision « tous numérique »,

Le conseil municipal, désigne à l'unanimité Alain GAUTHIER comme référent.

4. Remboursement de frais d'électricité par le budget annexe « Assainissement »,

Mme le Maire fait état du montant TTC de frais d'électricité payé par la commune en mai 2010 pour le fonctionnement de la station d'épuration s'élevant à 178.42 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, en demande donc le remboursement au budget de l'assainissement de Frazé. Un titre de recette sera émis au compte 70872: Remboursements de frais par les budgets annexes pour la commune de Frazé, à l'encontre du budget de l'assainissement

5. PNRP : convention de travaux pour curage Mare-lavoir,

Mme le Maire présente le projet de convention pour la restauration de la mare-lavoir communale de Frazé établi par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Perche, dans le cadre de l'opération «aménagement et gestion de sites naturels » en vue de la préservation de la faune et de la flore et une valorisation de ladite mare par un curage : les modalités du curage et autres entretiens sont définies ainsi que le financement de l'opération à hauteur de 80%.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce projet de convention et autorise Mme le Maire à le ratifier.

6. Travaux du chemin des Phayes :

Mme le Maire a pris contact pour le 08/07/2010 avec le service compétent du Conseil Général afin d'avoir leur avis sur le problème d'écoulement des eaux au lieu dit les Phayes. Un devis a été sollicité.

7. Location de la salle des fêtes : prestations annexes

Suite à la demande de plusieurs locataires, Mme le Maire propose d'ajouter deux prestations lors des locations de la salle des fêtes, à savoir :

- location de couverts (couteaux, fourchettes et petites cuillères),
- prestation de ménage après location.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité adopte ces deux prestations et détermine donc leur prix, à savoir :

- Location de couverts : 10 € par tranche de 50 personnes,
- Prestation de ménage : 30€ forfaitaires

8. Décision modificative budgétaire :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le changement d'imputation pour le reversement de la redevance servie à l'agence de l'eau pour la modernisation des réseaux de collecte calculée sur le nombre de m3 facturés aux abonnés ; ce changement d'imputation n'était pas connu lors de l'élaboration du budget. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire suivante au budget annexe « service public d'assainissement » :

N°	Imputation	Sens	Libellé	Montant en €
1	6378	D	Autres impôts et taxes et versement assimilés	- 413
2	706129	D	Reversement aux agences de l'eau redevance pour modernisation	+ 413

9. arrêtés du Maire pris dans le cadre de sa délégation consentie par le Conseil Municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L 1618-1, L 2122-22 et r 1618.1,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération en date du 08/04/2008,

- **Curage de la mare-lavoir** : Suite à la demande de plusieurs devis pour le curage de la parcelle envasée située derrière l'église, par arrêté du 20/04/2010, Mme le Maire a retenu le devis SARL FILLETTE de Champrond en Gâtine pour un montant HT de 7 933 € soit 9 847.87 € TTC et a inscrit cette dépense au compte 2128 : autres agencements et aménagements de terrains.
- **Matériels pour espaces verts** : Suite à la demande de plusieurs devis, par arrêté du 10/05/2010, Mme le Maire a retenu le devis de Senonches Agricole de Brou pour l'achat d'un taille-haie et de deux débroussailliers pour un montant HT de 1 329 € soit 1 589.48 € TTC,
 - a inscrit cette dépense au compte 2188 : autres immobilisations corporelles.
 - amortit cette dépense sur 7 ans.
- **Éclairage publics : fourniture et pose d'un coffret de prises** : Suite à la réception de devis, par arrêté du 14/06/2010, Mme le Maire,
 - a retenu l'offre de FORCLUM de Mignières pour un montant HT de 1520€ HT soit 1817.92€ TTC.
 - a inscrit cette dépense au compte 2153 : réseaux divers
- **Construction des bâtiments à usage mixte : avenant n°1 au lot n°3-couverture et étanchéité** : Suite à la nécessité d'apposer une sous toiture avec contre liteaux sur l'ensemble des couvertures afin d'améliorer l'étanchéité de la toiture et éviter ainsi les déperditions de calories, par arrêté du 14/06/2010, Mme le Maire,
 - a retenu la proposition d'avenant de l'entreprise Barbet de Nogent le Rotrou pour un montant HT de 1 908.20 € HT soit 2282.21€ TTC, portant ainsi le marché à 59 356.70€ HT.
 - a inscrit cette dépense au compte 2313 : construction encours du budget annexe « commerce et Hébergement ».
- **Construction des bâtiments à usage mixte : France Telecom –conseil et ingénierie** : Suite à la construction des deux bâtiments à usage mixte, il est nécessaire de procéder à un diagnostic et de bénéficier des conseils en ingénierie pour la mise en place des lignes téléphoniques. Par arrêté du 22/06/2010, Mme le Maire,
 - a retenu le devis de France Telecom pour un montant HT de 632.86€ HT soit 756.90 €.
 - a inscrit cette dépense au compte 2313 : construction en cours du budget annexe « commerce et Hébergement ».
- **Promenade autour du lavoir – maîtrise d'œuvre** : Vu la publication de l'appel d'offres sur le site de l'AM28 du 27/05/2010 au 21/06/2010,
Vu la publication de l'appel d'offres sur le site de la mairie du 27/05/2010 au 21/06/2010,
Suite à la réception d'une seule offre,
Suite à la CAO du 28/06/2010 ayant vérifié que l'offre correspondait au cahier des charges,
Par arrêté du 29/06/2010, Mme le Maire,
 - a retenu l'offre de l'agence Pôles pour un montant HT de 7 600€ soit 9 089.60€ TTC.
 - a inscrit cette dépense au compte 2128 : autres agencements et aménagement de terrains
- **Travaux sur la Cayenne** : Vu la demande de plusieurs devis pour la réalisation de travaux de curage et nettoyage de la Cayenne, par arrêté du 22/06/2010, Mme le Maire,
 - a retenu l'offre de l'EARL POIRRIER de UNVERRE pour un montant HT de 3 740€ soit 4 473.04€ TTC.
 - a inscrit cette dépense au compte 2128 : autres agencements et aménagement de terrains

10. Divers :

- Départ de M. Cheylan sous-préfet de Nogent le Rotrou,
- Compte rendu du conseil de classe de Chasant,
- Choix de l'assureur pour les garanties Dommage-ouvrage et tous risques chantier pour la construction des bâtiments de commerce et d'hébergement,
- Eglise : obligation de procéder à une réactualisation de l'étude préalable des travaux à réaliser par l'Architecte du Patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

